



PRÉSIDENT : Amadou Bal,
CONSEILLERS : Malang Cissé, Barou Diop, Augustin Diouf et Fatou Faye Lecor Diop
MINISTÈRE PUBLIC : Oumar Gueye,
GREFFIER : Serigne Ibrahima Diémé.

2^{ème} CHAMBRE PENALE**RESULTATS D'AUDIENCE**

N° ARRET	N° R.G.	DEMANDEURS	DÉFENDEURS	DECISIONS
26.	J/457/RG/19 12/11/2019	Soda Dieng (Me Babacar Camara)	Ministère public – Mbaye Seye dit Maguette (Me Sidy Seck)	Rejette le pourvoi formé par Soda Dieng contre l'arrêt n°206 du 5 novembre 2019 de la Cour d'Appel de Saint-Louis ; La condamne aux dépens ;
27.	J/162/RG/20 08/04/2020	Procureur général près la Cour d'Appel de Kaolack	Samba Gueye et Gora Gueye	Rejette le pourvoi formé par le Procureur général près la Cour d'Appel de Kaolack contre l'arrêt n° 01 du 5 février 2020 de la Chambre d'accusation de ladite cour ; Met les dépens à la charge du trésor public ;
28.	J/315/RG/22 04/08/2022	Procureur général près la Cour d'Appel de Saint- Louis	Moussa Mangane et Amadou Woury	Casse et annule l'arrêt n° 7 du 28 juin 2022 de la Cour d'Appel de Saint-Louis ; Et, pour être statué à nouveau conformément à la loi, renvoie la cause et les parties devant la Cour d'Appel de Thiès ; Réserve les dépens ;

Fait à Dakar, le 09 juin 2023.

LE GREFFIER DE LA CHAMBRE